Le Brame Syndical

Édition : n°9 Janvier 2017

Vœux 2017 de l'équipe CFTC

C'est avec plaisir, que nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année 2017. Cette année sera certainement comme les précédentes, avec des moments agréables, d'autres moins.

Mais avant tout sachons préserver notre santé, car au fond, c'est bien ça le plus important. Aussi restons nous-mêmes, fier de ce que nous sommes et fier de nos métiers. Restons solidaires malgré nos différences. Mais une chose est sûre, les occasions de rire ne manqueront pas !

Cette année, notre petit journal sera l'occasion de voir l'action syndicale entrepris par nos délégués CFTC du Siège et de Seine-Nord qui se rapprochent pour diffuser plus largement l'information avec un peu d'humour et une pointe d'ironie à travers la plume de nos délégués.

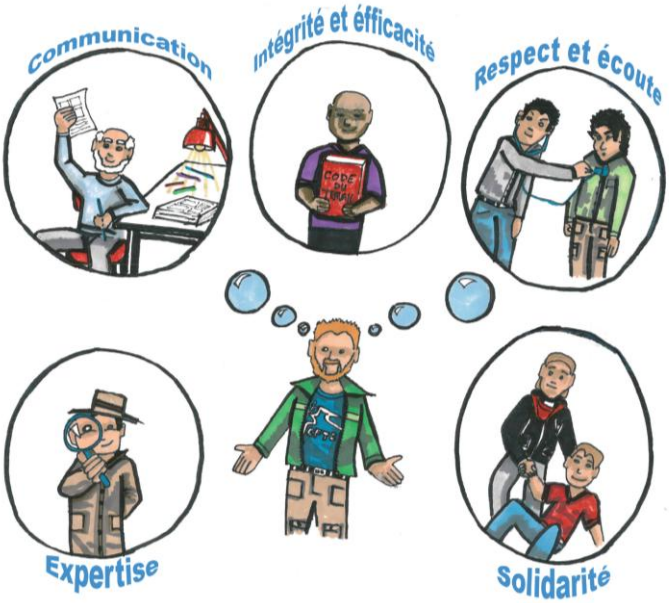

La CFTC, un syndicat attaché à de vraies valeurs.

C'est fait à l'ancienne !

Encore un petit exercice mathématique résolu par notre équipe mais, non compris par le service RH SEINO (Seine-Nord.). Problème : Sachant qu'un ouvrier voit sa prime d'ancienneté calculé sur le minima de son emploi repère, cette prime change-t-elle s'il change d'emploi repère ? Et si oui de combien ? Seuls les experts du service paye sont en mesure de résoudre ce problème qui ferait pâlir le plus talentueux des élèves de 6ème...

Juillet 2016, notre équipe signale à la Direction des erreurs de calcul de la prime d'ancienneté de certains ouvriers et demande un rattrapage rétroactif. Très réactif, le service paye nous propose une régulation pour …octobre. Belle tentative, mais dommage, le compte n'y est pas. Bons joueurs, nous leur laissons une deuxième chance, non sans leur expliquer le mode de calcul.

La deuxième mouture est arrivée finalement en novembre où tout est rentré dans l'ordre, mais... pas pour tout le monde. D'après nos informations, quatre de nos collègues ont été oubliés. Si vous pensez être dans ce cas vérifié vos feuilles de paie de 2016 : ligne « ancienneté-emploie répère » dans la colonne « base ». Il doit figurer 1466 pour les métiers de groupe 1 et 2, 1633 pour le groupe 3 sauf les bûcherons et élagueurs à 1650, 1855 pour les métiers du groupe 4. Contactez un délégué CFTC si vous constatez ces anomalies.

Vous avez des questions ou souhaitez adhérer ? 06.34.08.81.12 ou willy.beugnet.onf@hotmail.fr

On avance et ils reculent...

Début décembre, une réunion de négociation de la **Convention Collective Nationale** était organisée pour discuter des propositions qui avaient été faites depuis presque un an. Malheureusement, la Direction Générale n'a retenu de nos propositions que celles qui n'engageaient aucune partie financière ou très peu. La CFTC ainsi que toutes les organisations syndicales ont décidé de quitter la séance pour reprendre de vraies négociations début février. On espère une plus grande écoute de la part de la Direction.

Pour vous informer de l'avancement des négociations, notre équipe CFTC a organisé de très nombreuses réunions syndicales dans la DT en novembre et décembre. 14 réunions syndicales d'information dans les Hauts-de-France, Île-de-France, Haute-Normandie ont été organisées à ce jour, d'autres sont à venir.

Téléphone maison

La CFTC a participé activement aux négociations sur la mise en place du télétravail à l'Office National des Forêts fin d'année 2016. La CFTC considère ce dispositif comme un progrès social important, mais regrette la frilosité de l'accord final qui limite à un jour par semaine les jours de télétravail (deux maximums dans les cas exceptionnels). Suite à notre enquête réalisée par mail sur environ 300 personnes qui obtient 76% d'avis favorables, la CFTC signe cet accord accompagné d'une lettre à la Direction qui précise que si l'accord apporte une plus-value au salarié et à l'entreprise, «ce dispositif pourra être étendu rapidement à 2 jours». Avec un peu de chance cela tombera sur un jour de circulation alternée.

Jour de Fève

La CFTC a profité une nouvelle fois du mois de Janvier pour partager un moment de convivialité autour d'une galette des rois. Après Saint-Cyr (78), Sénart (91), Fleurines (60), Roumare (76), Lyons-la-Forêt (27) l'an passé, cette année, nous nous sommes rendu à l'Ecole de la Campagne (78), Cerisy-la Forêt (14), Tourouvres (61), Ecouve (61) et pour la deuxième année, au Siège (75) pour tirer les rois, mais surtout pour échanger sur la Convention Collective Nationale et l'actualité locale.

La déprime d'objectif !

Suite à la régularisation de la règle du 10ème pour les salariés du régime général du Siège en octobre 2015, la CFTC a constaté qu'un collègue n'avait jamais obtenu de prime d'objectif depuis son arrivée, plusieurs années à l'Office National des Forêts . Suite à cela, nous nous sommes emparés du dossier pour avoir une équité entre tous les personnels. La Direction du Siège étant à l'écoute de nos remarques applique une prime d'objectif 2016 à ce salarié.

Un OF, une actu, vue par…

Mégane LOREAU
23 ans, Agence de Fontainebleau

Le plan d'action de la Direction Territoriale Seine-Nord doit définir une stratégie d'éducation à l'environnement. La CFTC ne voyant pas comment réaliser ses objectifs avec si peu d'Animateurs Nature dans certains services, demande lors d'un entretien avec le DT, de renforcer les équipes d'animation. Toujours vigilante, elle constate des irrégularités sur l'accumulation de CDD d'Animateurs Nature à Sénart. Après un petit rappel à la loi de notre organisation, la Direction octroie son CDI à notre animatrice. La CFTC Seine-Nord peut fêter son 9ème CDI en six années d'existence !!!

Cette diffusion est réalisée dans le cadre de l'accord national sur les IRP et le droit syndical.